

ROUTE TRANSCANADIENNE—SECTION MONTRÉAL-OTTAWA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable M. SAUVE demande au Gouvernement :

1. Le tracé de la route interprovinciale ou trans-canadienne, entre Montréal et Ottawa, a-t-il été modifié depuis son établissement de manière à traverser les comtés de Jacques-Cartier, Laval-Deux-Montagnes et une partie d'Argenteuil jusqu'au pont Perley, à Grenville, P.Q.? S'il a été modifié, pour quelle raison?

2. L'entreprise de cette route a-t-elle été commencée entre Grenville et Lachute? Si elle a été commencée, quel a été le montant dépensé?

L'honorable M. DANDURAND: Voici la réponse à la question de l'honorable sénateur :

1. La province de Québec n'a informé le Dominion d'aucun changement dans le tracé de la route Transcanada entre Montréal et Hawkesbury.

2. En vertu des dispositions de la loi sur les secours, 1933, le Dominion a consenti à contribuer \$7,500 au prix des travaux exécutés par la province sur la section n° 8, à l'ouest de Lachute.

Le département du Travail s'est adressé à la province afin d'avoir d'autres renseignements.

BILL CONCERNANT LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

MESSAGE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES— RENOVI AU COMITÉ

Le Sénat reprend le débat sur le message de la Chambre des communes concernant les amendements apportés par le Sénat au bill 17, Loi concernant le Conseil des ports nationaux.

L'honorable M. DANDURAND propose que le Sénat se désiste de ses amendements.

Le très honorable M. MEIGHEN: Les représentations de la Chambre des communes touchant nos amendements ont déjà été discutées et je n'ai pas l'intention d'y revenir longuement.

J'ai étudié le premier amendement et je n'ai pas changé d'avis à savoir: qu'il convient que les nominations à ce service public soient faites sous le régime de la Commission du service civil. Je ne suis pas encore convaincu que cela est impossible. On m'a représenté, non sans quelque succès, que notre amendement n'aura pas tout l'effet que nous en attendions. Evidemment, le Gouvernement a révoqué toutes les commissions de port; jusqu'à présent, chaque commission employait son propre personnel, que les différentes commissions successives maintenaient en grande partie. Le Gouvernement a nommé deux de ces fonctionnaires comme commissaires de tous les ports relevant du gouvernement fédéral. Il s'ensuit

qu'une même organisation dirige tous les ports qui relèvent directement du ministre et qu'elle est autorisée, en matière d'administration à remplir toutes les fonctions qu'exerçaient individuellement ou dans l'ensemble les anciennes commissions.

L'honorable M. GRIESBACH: En vertu de quelle autorité?

Le très honorable M. MEIGHEN: Je l'ignore. Mais l'honorable sénateur oublie que l'autorité de la loi n'est pas nécessaire aux membres de ce gouvernement arrivé au pouvoir en dénonçant l'autocratie.

L'honorable M. DANDURAND: Ce sont des libéraux.

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui, en sorte que quoique nous fassions de cet amendement, ils pourront, dans une large mesure au moins, le contourner, en s'abstenant de mettre la loi en vigueur jusqu'à ce qu'ils aient accompli leurs désirs. C'est ainsi que l'on procède à Québec, d'après mes renseignements. Evidemment, on est en train de limiter et de restreindre les attributions de la Commission du service civil et de la dépouiller graduellement de ses pouvoirs. On ne lui laissera que la jouissance des traitements. Elle devra, j'imagine, se dire comme le comte Worcester, chef d'une insurrection, que l'on pressait de faire sa paix avec le Roi en lui promettant des sinécures pour lui et ses lieutenants: "And we shall be like oxen in a stall, the better cherisht, still the nearer death." Au sujet de cet amendement et des autres sur lesquels nous croyons devoir insister, je suis d'avis que c'est au comité que nous pourrions en tirer le meilleur parti. Je ne veux certainement pas prolonger les travaux du Sénat; au contraire, et c'est au comité que nous pourrions probablement arriver le plus vite à une conclusion. Le ministre devrait être présent si c'est nécessaire afin de savoir de lui les conséquences possibles de l'amendement. Je ne demanderais pas cela si je ne croyais pas la chose très importante. Je crois que nous devons assurer toutes les sauvegardes possibles et que le meilleur moyen d'y réussir promptement, c'est le renvoi au comité.

L'honorable M. BALLANTYNE: Comme j'ai déjà commenté assez longuement le bill lors de la deuxième lecture, je ne retiendrai pas le Sénat bien longtemps. On me permettra de dire tout d'abord que l'attitude du ministre à l'égard des amendements fort sensés que le Sénat a apportés au bill me surprend. Les honorables sénateurs voudront bien croire, je l'espère, que les amendements que je suggérerais lors de la deuxième lecture ne m'étaient inspirés par aucun motif politique et que je